

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)

**PROGRAMME D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN
AGRICULTURE ET AGROFORESTERIE (PITAG)**

DONS 4359/GR-HA & GRT/GA-16490-HA

TERMES DE REFERENCE

Recrutement des responsables des antennes départementales Sud et Grande Anse

1. Contexte

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) d'Haïti met en œuvre, depuis cinq ans, un mécanisme innovant d'incitations agricoles destiné à promouvoir l'adoption de technologies agricoles, avec l'appui financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), de la Banque mondiale et du Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP). Les objectifs du Programme sont d'accroître la productivité agricole des petits agriculteurs et d'améliorer l'utilisation du capital naturel via l'adoption de technologies durables dans certaines communes des départements du Nord, du Nord-est, de l'Artibonite, du Sud et de la Grande Anse.

Le programme se décline en deux composantes techniques majeures :

Composante 1: Recherche appliquée et formation pour le développement et l'adaptation de technologies agricoles durables. Cette composante financera les activités suivantes : (i) projets de recherche agricole appliquée, élaborés et mis en œuvre par des institutions nationales et internationales, afin de créer, d'améliorer ou d'adapter des technologies agricoles innovatrices, rentables et durables à mettre à la disposition des agriculteurs ; (ii) le renforcement de la formation supérieure, technique et professionnelle en agriculture/développement rural et (iii) le renforcement institutionnel de la DI.

Composante 2: Promotion de technologies agricoles durables. Cette composante financera l'adoption de technologies agricoles innovatrices, rentables et durables qui amélioreront la rentabilité à long terme des exploitations agricoles et généreront des externalités environnementales positives.

Le programme sera mis en œuvre par une Unité d'Exécution (UE) rattachée à la Direction Générale du MARNDR qui aura à sa charge l'administration, la supervision et l'évaluation globale du programme. Les activités prévues dans les composantes 1 et 2 seront mises en œuvre avec l'appui de plusieurs entités spécialisées qui agiront en qualité d'opérateurs prestataires de services.

Une partie des ressources du PITAG doit permettre de recruter des **Responsables d'antennes départementales** pour assurer la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme. Les présents termes de référence précisent entre autres le mandat qui sera confié à ces Responsables d'antennes, leurs tâches spécifiques, ainsi que le profil professionnel recherché.

2. Mandat et taches spécifiques

Sous l'autorité hiérarchique du Coordonnateur du PITAG et la supervision du Conseiller technique du PITAG et du Directeur Départemental Agricole, le Responsable d'antenne départementale appuiera et assurera la supervision et le suivi de la mise en œuvre des activités du Programme.

Le Responsable d'antenne départementale assumera les principales tâches suivantes :

- Aider la Coordination du PITAG à assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme, et la tenir informée, ainsi que la Direction Départementale Agricole, de la marche des opérations de terrain ;
- Superviser les activités des prestataires de services recrutés pour la mise en œuvre du Programme, notamment :
 - ✓ pour la réalisation des activités de sensibilisation, d'information et promotion destinées à faire connaître le Programme aux agriculteurs et aux potentiels fournisseurs de services,
 - ✓ pour l'établissement des registres d'agriculteurs et de fournisseurs d'intrants et de services agricoles,
 - ✓ pour la mise en œuvre du système de gestion des incitations,
 - ✓ pour l'assistance technique aux fournisseurs et aux agriculteurs ;
- Appuyer le Technicien de terrain recruté pour le Suivi et l'Appui aux Projets de Recherche dans le suivi technique de l'exécution des projets de recherche mise en œuvre par les opérateurs de recherche ;
- Apporter des appuis et conseils aux intervenants sur le terrain pour améliorer l'exécution des activités ;
- Assurer le suivi des relations partenariales dans les zones d'intervention du Programme ;
- Rédiger et soumettre des rapports mensuels des activités conduites et des rapports circonstanciés ;
- Effectuer toutes autres tâches connexes en rapport avec les activités du Programme..

3. Qualifications requises

- Diplôme Universitaire de niveau licence en Agroéconomie ou en Phytotechnie ou, en Développement rural ou en Ressources naturelles ou dans un domaine connexe ;
- Avoir une solide (préféablement 5 ans ou plus) expérience professionnelle pertinente ;
- Avoir une expérience avérée (préféablement 3 ans ou plus) dans l'exécution et/ou la supervision d'opérations de terrain ;
- Bonne connaissance du milieu rural haïtien et particulièrement du département choisi ;
- Avoir vécu ou avoir travaillé dans le département concerné (un atout) ;
- Connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Bonne connaissance des problèmes de genre (un atout) ;
- Aptitude à entretenir/développer les relations humaines et professionnelles ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de rédaction ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale (français, créole).

Attention : A compétences égales, les candidatures des femmes seront privilégiées

4. Lieu de travail

Le lieu de travail du Responsable d'antenne sera la Direction Départementale Agricole du Sud ou celle de la Grande Anse, avec des déplacements dans les communes d'intervention du Programme.

5. Durée du contrat

La durée du contrat est de _____ mois (_____). Le contrat peut être renouvelé selon les besoins après évaluation positive des performances du Responsable d'antenne départementale, avec la non-objection préalable de la BID. Il s'agit d'un poste de contractuel à plein temps, soit au moins 40 heures par semaine.

6. Méthode de Sélection

Les Responsables d'antennes départementales seront recrutés par la méthode de sélection fondée sur les qualifications de Consultants Individuels Nationaux (CI), par mise en concurrence ouverte. Les candidats présélectionnés sur la base de leur dossier seront convoqués en entrevue individuelle.